



L'assistante sociale

Rôle de l'assistante sociale en Service de Prévention et de Santé au Travail

L'assistante sociale est membre de l'équipe pluridisciplinaire et intervient dans le champ psychosocial.

Sa compétence est principalement axée sur l'analyse des situations sociales par l'écoute.

Elle intervient auprès des salariés et des entreprises exclusivement sur demande et/ou validation du médecin du travail.

Missions

- Information, orientation et accompagnement du salarié qui rencontre des difficultés de santé et/ou personnelles pouvant affecter sa vie professionnelle.
- Membre de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle qui est composée d'un médecin du travail, du psychologue du travail, d'un infirmier en santé au travail, d'un ergonome et d'une assistante. Elle facilite l'intégration, l'adaptation, la réadaptation au poste de travail.
- Appui technique du médecin du travail :
 - Aide à la prise de décision en concertation avec un salarié informé.
 - Apporte un éclairage social sur les solutions et orientations à mettre en œuvre dans le cadre du maintien en emploi en lien avec les équipes pluridisciplinaires.

Accompagnement individuel auprès des salariés

- Elle accompagne les salariés en situation de handicap et/ou en situation de fragilité notamment dans le cadre de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, afin de favoriser le maintien, le reclassement ou la réorientation professionnelle.
- Elle informe les salariés sur les différents dispositifs de
 - l'assurance maladie (indemnités journalières, temps partiel thérapeutique, pension d'invalidité, incapacité permanente...),
 - retraite.
- Elle accompagne les salariés dans l'instruction des dossiers administratifs.
- Elle oriente les salariés auprès des partenaires : service social CARSAT, service social de secteur, CAP emploi, MDPH ou toute autre association spécialisée...
- Elle intervient également sur les urgences sociales : problématiques de logement, financières et intrafamiliales.

Accompagnement collectif auprès des entreprises

- Accompagnement des employeurs confrontés à des problématiques de maintien en emploi d'un salarié
- Animation d'ateliers autour de problématiques communes à plusieurs salariés, telles que la législation retraite, l'accès aux droits, le handicap, le passage en invalidité...